

ABONNEMENT

En an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

Poste :

En an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 DÉCEMBRE

« Non, dit la *Liberté*, de banales déclamations contre la dictature ne ramèneront ni la confiance, ni les sympathies des populations que tant de fautes ont aliénées. » Après, comme avant la manifestation Baudin, les périls subsistent, et la journée de dimanche n'a servi qu'à montrer l'impopularité du gouvernement et sa complicité avec les communards. Ce qui s'est dit lundi au Conseil municipal de Paris nous édifie à ce sujet.

« Ce qu'il faut, continue la *Liberté*, ce qu'il faut impérieusement, sans perdre une minute, c'est de changer résolument de politique, de réparer tous les maux et toutes les erreurs du passé, de rompre résolument avec le radicalisme qui nous perd, de donner satisfaction aux vœux manifestes du pays, et de confier le pouvoir à des hommes de bien, de mérite et de dévouement qui ne voient que l'intérêt et le salut de la patrie.

« Voilà ce qu'il faut faire, aujourd'hui plutôt que demain, demain plutôt que plus tard. Cela seul est sérieux et efficace : le reste n'est qu'une comédie sans résultat. »

Oui, voilà ce qu'il faut, mais voilà ce qu'on ne fera pas. Le Gouvernement ne rompra point avec les radicaux pour plusieurs raisons : la première c'est qu'il ne veut pas ; la seconde c'est qu'il ne peut pas. « On a peur, dit le *Parti National*, on a peur de tout ; des boulangistes et des radicaux, des socialistes et des anarchistes, de la dictature et de la Révolution. On a peur et, trop forte, la peur affole. » Le journal républicain compte sur M. Carnot pour rassurer les populations alarmées et donner du cœur aux ministres tremblants. Voilà une espérance bien fragile.

A l'étranger aussi bien qu'en France, on porte le même avis sur la situation : Ça ne peut plus durer ! Comment ça finira-t-il ? c'est une autre question. « Il s'agit maintenant de voir, écrit le *Daily Telegraph*, lequel

de M. Floquet, du général Boulanger ou de la Commune fera le premier appel à l'illégalité.

DEUX-DECEMBRE

Il y a trente-sept ans, un député fut tué, le lendemain du coup d'Etat, sur une barricade du faubourg Saint-Antoine ; on l'enterra au cimetière Montmartre. La mousse, l'herbe, les gelées et l'oubli firent bientôt disparaître la pierre funèbre qui portait son nom. Seize années après, en haine de l'Empire et non point pour rendre honneur au courage malheureux, on rechercha cette pierre tout effritée ; puis, après un minutieux grattage, on parvint à reconstituer l'inscription suivante :

ALPHONSE BAUDIN

MORT REPRÉSENTANT DU PEUPLE

LE 3 DÉCEMBRE 1851

L'illustration de Baudin date du grattage fait le 2 novembre 1868, après une manifestation républicaine autour de la tombe de Godefroy Cavaignac.

Depuis 1851, combien d'autres Français sont morts au feu sur les champs de bataille en Crimée, au Mexique, en Italie, en France et au Tonkin ? Mais ils ne comptent plus ; personne ne doit s'inquiéter d'eux, car ils sont tombés pour la France seulement. Qu'importe la gloire nationale aux époques de haines et de guerres civiles ?

Qui sait encore que le Deux-Décembre est l'anniversaire de cette journée où l'armée française, sous le feu des Austro-Russes, enleva à la baïonnette le plateau de Pratzen, écrasa l'ennemi acculé aux étangs d'Austerlitz, prit 180 canons et fit 20,000 prisonniers ?

Mobiles de Maine-et-Loire, nous souvient-il même du Deux-Décembre dans les plaines d'Asnières et d'Oison, où l'artillerie ennemie nous salua pour la première fois, où, vers Bazoches-les-Gallerandes, grouillèrent les masses allemandes, toutes noires avec des reflets de cuivre et d'acier sur le

ciel gris ; et de cette marche vers Arthenay dans la nuit qui nous enveloppa bien vite de son obscurité glaciale ? Tandis qu'à intervalles inégaux pétillaient derrière nous les notes claires de la mousqueterie, nous marchâmes à tâtons dans la direction d'une bataille lointaine, dont nous entendîmes de plus en plus les sons graves, ininterrompus, solennels, infernal *Dies iræ* que chantaient les canons de deux armées. Le silence se fit tout à coup ; des gerbes de feu éclatèrent, vives et rapides, au-dessus d'une grande leur étrange, d'un rouge sombre bordé de jaune, s'étalant large à l'horizon noir, comme un bûcher funèbre de quelque héros d'Homère : Là-bas, devant nous, un village, tout fumant de sang français, brûlait — c'était Loigny.

Soleil d'Austerlitz, nuit de Loigny, à quoi bon vous rappeler ? La gloire de Baudin rayonne sur celle de Napoléon et de Sonis ; elle fait resplendir, parmi des histoires de pots-de-vin et d'escroqueries parlementaires, les noms de Floquet et de Boulanger.

Quels hommes ! Le premier n'égalait-il pas en vanité naïve le type immortel du pharmacien Homais, qu'a buriné Gustave Flaubert ? Le second ne fait-il pas de la politique comme les acteurs ratés font du cabotinage ? Dans cette journée du 2 décembre 1888, ils se sont battus en braves lions de faïence et chacun d'eux a remporté sa victoire ; car, si Boulanger sautait du champagne à Nevers pour noyer Floquet sous le mépris, à Paris Floquet faisait brailler les voyous contre Boulanger devant un tombeau en carton peint.

Pauvre France, ne te lasserai-tu point de produire des dévouements par crainte du flot montant de la bêtise et de l'ingratitude !

JOSEPH GRANDET.

NI CHAIR NI POISSON

Le cabinet Floquet vient de prouver une fois de plus qu'il n'a pas le courage de ses opinions, et que ses membres sont beaucoup plus préoccupés des exigences de leur

comité électoral que des nécessités gouvernementales.

On discutait le budget des cultes. Aussitôt les partisans de la laïcisation à outrance se précipitent à la tribune pour réclamer la suppression de ce budget.

M. Ferrouillat, ministre de la justice, répond que lui et tous ses collègues sont bien partisans de cette suppression, mais qu'il n'ose pas la demander encore, qu'il faut même se résigner à voter les crédits habituels exigés par le Concordat.

Et la Chambre vote le budget des cultes par 337 voix contre 215.

Ce vote était probable.

Il y a, en effet, des députés républicains en grand nombre qui savent très bien que leurs électeurs ne leur pardonneraient pas de supprimer le budget des cultes.

Mais, le scrutin dépouillé, on a découvert que les ministres n'avaient point pris part au vote.

Ceux qui étaient au Palais-Bourbon s'étaient empressés d'aller se promener dans les couloirs.

Quant à M. Floquet, craignant qu'un indiscret ne vint le réclamer, il avait tout bonnement pris la fuite.

Cette attitude n'est-elle pas tout ce qu'il y a de plus méprisable ?

Ces membres du gouvernement déclarent que le budget des cultes ne peut pas être supprimé, et, au moment de voter, ils se dérobent !

Parbleu, c'est afin de pouvoir dire aux comités malpropres qui cuisinent leurs élections qu'ils sont restés fidèles à leurs programmes électoraux.

Mais quand on veut pouvoir parler ainsi, on reste simple député et on n'accepte pas un portefeuille.

Puisque, comme ministres, M. Floquet et ses collègues estimaient nécessaire le budget des cultes, ils devaient marcher les premiers au scrutin et voter conformément à la déclaration gouvernementale.

Leur abstention est inacceptable.

Il n'y avait qu'une manière de rester fidèles à leur programme : c'était de réclamer

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'Héritage de l'Oncle Broc

Par PIERRE FORTURA

IV

La situation délicate de Raoul menaçait de se prolonger indéfiniment, car les deux femmes se mirent à causer — puis à préparer le repas.

Elles passaient de la chambre dans la cuisine puis revenaient. On eut dit qu'elles faisaient exprès de ne pas s'absenter toutes les deux à la fois un seul moment.

Et le temps allait son train.

L'horloge sonna bientôt l'heure du dîner. Raoul ne s'amusa pas.

Il trouvait sa détention provisoire pour dettes d'une longueur insupportable et la perspective de Clichy lui paraissait presque un paradis à côté de ce purgatoire.

De plus, à chaque mouvement des habitants de l'appartement, il avait la crainte d'être surpris.

Pendant que Cécile — il apprit son nom, ce fut toujours quelque chose — préparait le souper avec sa mère, il entendait le beurre grésiller dans la poêle ; de vagues odeurs arrivaient jusqu'à lui ;

on dressait la table, et le jour tombant, on alluma la lampe.

L'abat-jour dessinait, sur la table couverte d'une nappe très blanche, un parfait rond de lumière. Cela faisait un charmant tableau ; quelque chose comme ces chastes intérieurs anglais dont il avait lu des descriptions parfois au lit avant de s'endormir.

Il voyait Cécile de profil et elle était vraiment gracieuse, très douce avec son teint rosé et son cou délicat. Il y flottait des cheveux blonds et le tout faisait un portrait d'un si radieux ensemble que Raoul, malgré ses perplexités, en subissait vivement le charme.

L'image de ce bonheur intime faisait éprouver au viveur une sensation nouvelle dont il était saisi et pénétré.

Cat endetté que réclamait l'ombre de la prison, se sentait tout remué devant cette paix du foyer à laquelle, d'ailleurs, il participait de force. Oui, voilà ! les journées dissipées, les nuits sans sommeil, le jeu effréné, les restaurants borgnes succédant aux bombances insensées quand la poche vient à sonner creux ; et au beau milieu du tourbillon, Clichy, — ce cimetière des déçavés. Or toute cette existence surmenée et gâchée lui paraissait telle qu'elle était, pour le moment du moins. Et il se prenait à rêver d'un coin de table comme celui qu'il avait sous les yeux. Ça ne devait

pourtant pas coûter bien cher, cette table, cette lampe, cette omelette et tout ce bon repos familial.

Décidément il faisait des projets d'avenir, derrière les rideaux de son cachot vitré. A ces projets il associait malgré tout Cécile, qui lui parut belle de plus en plus et bientôt très désirable, mais pour une vie vertueuse et toute d'intérieur.

Cécile causait avec sa mère, sans contrainte, ne se croyant point observée. C'était un ange ! Tel était l'avis de Raoul. Et la mère ! quelle brave femme ! Raoul Deschamps se reprochait presque, maintenant, d'avoir, en bien des occasions, si mal parlé des belles-mères.

M<sup>me</sup> Cerney — ce nom fut prononcé au cours de la conversation qu'elles tenaient, — parlait avec une gravité douce. Elle semblait ne vivre que pour sa fille.

Le modeste repas touchait à sa fin. Les bons sentiments croissaient dans le cœur de Raoul. La mère et la fille continuèrent à babiller jusqu'au dessert.

Raoul retint de la causerie des deux femmes bien des détails sur leur existence.

Elles ne devaient avoir qu'une petite aisance ; il y avait eu des espérances de fortune non réalisées ; Cécile avait été institutrice à Rennes, de là elle avait suivi sa mère avec laquelle elle vivait aujourd'hui. Le nom de la ville où il avait passé

toute sa jeunesse fit dresser l'oreille à Raoul Deschamps. Il crut même entendre parler de la Sorbière. on eut d'un monsieur Broc.

— C'est son neveu qui a eu toute la fortune, disait la mère. Que veux-tu, puisqu'il n'y avait point de testament.

— Pauvre M. Broc ! reprit Cécile.

— C'est curieux tout de même, ces lois qui font passer la fortune des personnes à ceux avec lesquels on est brouillé. Car il y avait plusieurs années que les Deschamps ne voyaient plus leur oncle Broc.

Pour le coup, Raoul ne se trompait point, c'était bien de sa famille que l'on parlait.

— Certainement, reprit Cécile, si M. Broc n'eût point mort sans pouvoir se reconnaître, il aurait pensé à nous.

— J'ai soigné sa petite fille Elisa dans sa dernière maladie avec tant de soin !

— Pauvre petite, quand nous avions douze ans l'une et l'autre, combien de fois ne nous sommes nous pas amusées dans le grand verger, tu sais derrière la pigeonnier. Quel beau domaine, la Sorbière !

La conversation de la mère et de la fille s'arrêtait sur ce souvenir. Elles semblaient songer au passé et Raoul aussi se sentait envahir par la mémoire d'anciens jours qu'il avait passés étant tout enfant, à la Sorbière, chez l'oncle Broc, bien avant

la suppression et de donner leur démission après le vote des 397.

Ils n'avaient pas le droit de fuir. Ni chair, ni poisson, voilà ce qu'ils sont. Et voilà ce qu'il n'est pas permis d'être à un gouvernement, car un gouvernement ne peut pas, après un vote du Parlement, dire : « Je m'en lave les mains ! »

## A LA CHAMBRE

Séance d'hier jeudi. — M. Wilson est à son banc. Les mains posées sur ses genoux, il attend, impassible. M. Hérisson dépose son rapport tendant à autoriser les poursuites demandées par M. Veil-Picard contre M. Wilson.

L'orateur donne lecture de son rapport. Il dit que la grande majorité de la commission a pensé qu'elle n'avait pas à se préoccuper ni de la forme ni du fond de la procédure. Elle s'est placée au seul point de vue de la dignité de la Chambre et il ne lui a pas semblé que la demande de M. Veil-Picard fut inspirée par le désir abusif d'arracher M. Wilson à l'exercice de son mandat. Il n'y a donc pas lieu d'invoquer le bénéfice de l'immunité parlementaire.

M. Wilson ne bouge pas de son banc. Il frotte nerveusement avec sa manche quelques grains de poussière sur sa serviette bourrée de volumineux dossiers. Dix minutes après, il sort de la salle des séances.

Un peu plus tard, tandis que M. Laroze tentait à grands efforts l'escalade de la tribune défendue par le couleau à papier du peubelliqueux Méline, à l'autre bout de la salle s'engageait un combat des plus singuliers.

— C'est ce cochon de Boulanger qui est cause de tout ça, criait M. Basly.

— Vous mettez M. Boulanger dans tout, répond M. de Susini.

— Ce n'est pas à vous que je parle. Vous êtes un imbécile ! riposta Basly l'académique.

Pif! M. de Susini allonge à son insulteur une giffe formidable que M. Ferroul détourne au passage.

Paf! M. Basly porte un coup de poing que Ferroul pare avec la même adresse.

D'autres députés interviennent et séparent les combattants, pendant que la Chambre, debout tout entière, rit, hurle, proteste. M. Méline est fort en colère ; il tance les deux héros et gourmande les députés en leur parlant de respect, de dignité. Certes, voilà des mots qui résonnent singulièrement sous la voûte du Palais-Bourbon. Le calme se rétablit lentement.

M. de Susini envoie ses témoins à M. Basly.

### UN VOTE DE BLAME

A la suite de la déclaration que M. Peytral a cru devoir faire au nom de ses collègues, en outre de celle déjà faite par M. Ferroulat relativement à la séparation de l'Eglise et de l'Etat dont le cabinet est partisan, M. Laroze, membre de l'union des gauches, a rédigé une motion de blâme qu'il a voulu soumettre à la Chambre.

Mais le président Méline, contre tout droit parlementaire, a refusé même de prendre connaissance de cette motion, craignant que, dans la disposition d'esprit où était la Chambre, elle ne fût votée, ce qui aurait jeté par terre, et très justement, le cabinet.

## LE GASPILLAGE SCOLAIRE

Le Journal officiel ne cesse de promulguer de ces lois dites d'intérêt local, que la Chambre et le Sénat votent en bloc, et qui ont pour objet d'autoriser des emprunts départementaux et municipaux. La situation financière des communes s'aggrave ainsi tous les jours. Les centimes additionnels pour les 36,423 communes de France, Paris excepté, se sont encore accrus en 1888 de 14,858. Depuis 1878, les centimes additionnels sont passés de 1,742,838 à 4,952,866, par suite du galvaudage et de l'exagération des dépenses. Les revenus communaux, Paris excepté, se sont élevés de 222 millions en 1879 à 248 millions pour 1888. C'est là une augmentation de charges considérable et hors de proportion avec la progression naturelle. Il n'y a plus en France que 2,723 communes imposées de moins de 15 centimes additionnels, et elles vont disparaître, parce qu'elles ne peuvent pas se soustraire plus longtemps au gaspillage scolaire. Mais, en revanche, il y en a 4,040 qui payent plus de 100 centimes. Cet état de choses est déplorable, car quand les communes sont obérées, les départements le sont aussi, et, en cas de crise, ces entités, au lieu de pouvoir venir au secours de l'Etat comme en 1870 et 1871, deviennent pour lui un embarras et une cause supplémentaire de discrédit.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

#### ELECTIONS DU 9 DÉCEMBRE 1888 Renouvellement partiel

Nous rappelons à MM. les électeurs consulaires que les élections pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de commerce auront lieu dimanche prochain, à la Mairie de chaque chef-lieu de canton.

Nous les engageons vivement à aller voter afin de terminer ces élections au premier tour de scrutin.

Les candidats sont :  
Juges : MM. Eugène Coutard et Ernest Mignon.

Juges suppléants : MM. Louis Vinsonneau et Stéphane Milon.

### LA CLASSE DE 1888

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires et civiles la circulaire annuelle relative à l'appel de la classe. D'après cette note, l'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort commencent

le 21 janvier 1889 et les préfets devront adresser au ministre les listes cantonales des inscrites pour le 16 février au plus tard. Quant aux autres opérations, un décret ultérieur en déterminera l'époque.

### Projet de visite

DES CULTIVATEURS ET DES OUVRIERS PEIGNEURS DE CHANVRE CHEZ M. LE PRÉFET DE MAINET-ET-LOIRE.

La publication du projet de loi déposé à la Chambre par nos députés, pour obtenir un droit de 40 francs par 100 kilogrammes, à l'entrée en France des chanvres étrangers, a été accueillie très favorablement dans nos campagnes.

Les ouvriers peigneurs de chanvre, désireux autant que les cultivateurs de voir aboutir leur pétition, ont écrit à M. Fairé pour le prier de faire ajouter un article 3 à ce projet de loi, portant à 15 francs par 100 kilogrammes les droits sur les chanvres peignés étrangers.

Mais, cultivateurs et ouvriers se demandent avec anxiété si le projet de loi sera voté par la Chambre des députés.

Ils savent qu'un mouvement d'opinion est nécessaire pour enlever le vote et ils sont prêts à témoigner en personne du vif désir qu'ils ont d'obtenir gain de cause.

C'est pourquoi, après entente préalable, ouvriers et cultivateurs se sont résolus à demander aux journaux d'Angers l'insertion de cette note.

Les intéressés sont prévenus que le mardi 14 décembre (jour de la foire d'Angers), à deux heures de l'après-midi, un rendez-vous est pris place de la Préfecture pour demander audience à M. le préfet.

Les cultivateurs et les ouvriers peigneurs de chanvre feront bien de venir à l'heure dite.

Plus ils seront nombreux et plus ils témoigneront ainsi de l'intérêt qu'ils prennent au vote du projet de loi déposé par nos députés.

Ils exposeront leur demande à M. le préfet, en le priant de la transmettre aux pouvoirs publics.

Que les jeunes filles qui songent à entrer dans l'enseignement prennent connaissance de cette statistique et qu'elles méditent :

Depuis 1882, les commissions d'examen ont décerné 425,000 brevets élémentaires et 13,000 brevets supérieurs.

Or, il ne se produit chaque année, pour l'ensemble des 20,000 écoles publiques et des 3,000 écoles libres établies en France, que 1,600 et 1,700 vacances ; de sorte qu'il faudrait encore soixante et onze ans pour arriver à placer toutes les aspirantes reçues aux examens de 1882 à 1888.

### L'UNIFICATION DES RETRAITES

Les journaux publient la note suivante :  
« Le Comité d'action pour l'unification des retraites, présidé par M. Reverchon, est heureux de rappeler aux sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer, retraités antérieurement aux lois des 22 juillet

1881 et 8 août 1883, que la Chambre a voté l'unification des pensions à ces deux dernières lois.

» L'article 13 de la loi du 23 juillet 1884 est applicable à tous les employés de l'Etat.

» Nous nous faisons un devoir de le rappeler :

« Cette pension et ce supplément de pension se cumuleront avec les traitements afférents aux emplois civils dont les retraits pourront être pourvus. »

» Comme nous l'avons dit et affirmé depuis trois mois, que le Comité d'action s'est constitué, il n'a pas voulu que l'année se terminât sans avoir obtenu un résultat définitif et satisfaisant pour la grande cause qu'il avait entreprise.

» Nous étions certains que les membres du Parlement étaient pour nous, et nous devons reconnaître que MM. les députés ont voulu réparer l'erreur commise en 1884, pour que tous les serviteurs de la patrie aient la même pension.

» La loi aura son effet à partir du 4<sup>er</sup> janvier 1889 et en trois années ; l'unification sera complète au 4<sup>er</sup> janvier 1892. »

### UNE SIMPLE COMPARAISON

A Vannes, sous la municipalité républicaine, les instituteurs communaux seuls pouvaient conduire leurs élèves aux fourneaux installés aux frais de la ville, où ils recevaient gratuitement une excellente soupe et un morceau de viande en plus.

Pendant ce temps-là, les élèves des écoles tenues par les Frères, aussi nombreux au moins que ceux des écoles publiques, regardaient leurs camarades d'un oeil d'envie. Ils auraient été réduits à se serrer le ventre vide, si la Société de Saint-Vincent de Paul n'était venue à leur aide, grâce au produit d'une souscription.

Etait-ce là de l'égalité ?  
Et la stupéfaction n'a plus de limites quand on se rappelle que les fourneaux étaient alimentés par l'argent sorti de la caisse de la commune, c'est-à-dire l'argent de tous les contribuables, sans distinction.

Aujourd'hui, sous la municipalité conservatrice, les distributions ont lieu aussi bien aux élèves des écoles des Frères qu'aux élèves des écoles laïques. Il en sera de même pour les vêtements.

Que le lecteur juge et compare !

### • ROGER-LA-HONTE •

Il paraît qu'à Saumur on aime mieux rire que pleurer : c'est pourquoi la salle de Roger-la-Honte n'était pas la même que celle des Surprises du Divorce ; cependant, la direction n'aura pas trop à se plaindre ; il n'y avait que des fauteuils et quelques premières loges vides ; toutes les autres places étaient prises par un public avide d'émotions et qui en a eu pour son argent.

Le drame de MM. Mary et Grisier, bien que confus, renferme des scènes superbes. L'acte de la cour d'assises a été très admiré. La petite Delcroix (Suzanne Laroque) a fait verser bien des larmes par sa grâce touchante. MM. Louar, Laty et Aubert sont des artistes consciencieux qui ont donné à chacun de leur rôle le caractère exact et empoignant des personnages du terrible drame.

M<sup>me</sup> Deschamps-Richard, de l'Odéon, a montré des accents superbes dans son rôle de maîtresse abandonnée. Il est à regretter que cette artiste ait si peu l'occasion de se faire entendre dans Roger-la-Honte. En somme, l'ouvrage a eu un certain succès, et les nombreux lecteurs du Petit Journal ont dû être heureux de retrouver dans la pièce le mouvement et la vie qui manquent dans le roman.

ANGERS. — Le 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers a célébré, mardi dernier, avec beaucoup d'entrain, la Sainte-Barbe.

Chaque compagnie avait rivalisé de goût, voire même de talent, pour avoir la salle la mieux décorée.

Dans les dortoirs transformés en superbes salles de banquet, on remarquait de nombreux trophées de drapeaux avec écussons, des tableaux représentant les principaux faits d'armes de ce régiment, tels que la bataille d'Iéna, les passages de la Bérésina, du Rhin, de l'Adige, etc.

Commencé à quatre heures, le banquet s'est prolongé jusqu'à six heures.

Différents toasts ont été portés, à l'armée, au régiment, à ses succès passés et futurs, et aux chefs.

Toute la soirée, la ville a été parcourue

que son père ne fût venu s'y installer comme héritier.

A cette époque, M. Deschamps vivait avec l'oncle en bon rapport ; il amenait chez M. Broc, pendant les vacances, le jeune Raoul, très heureux de se récréer avec sa belle gaité enfantine. Et celui-ci revoyait tout maintenant comme s'il y était encore ; la fraîche voix de Cécile avait évoqué pour lui tout un radieux tableau : la cour immense, la ferme solide et carrée, entourée de servitudes où d'immenses écuries contenaient le bétail, et des granges spacieuses les récoltes de l'oncle Broc. Les courses en plein air avec des petites ; Cécile en était peut-être, mais la cousine Elisa ; qui mourut toute jeune, il se la rappelait parfaitement.

Quand venait le dîner, au tic-tac du grand tourne-broche dans la cuisine, succédaient les joyeux appels aux convives. Et Raoul voyait encore le verre de l'oncle Broc, un verre prodigieux qu'il bovait d'un trait.

Tous ces souvenirs familiaux étaient gênés par cette pensée que l'oncle Broc n'avait point songé à ceux qui lui avaient fait du bien. Ah ! s'il vivait, assurément il ne verrait pas d'un bon oeil, lui si libéral, le peu d'usage que M. Deschamps père faisait de sa fortune en le laissant, lui son fils, prendre la route de la prison pour dettes.

Et Raoul se remit à écouter plus attentivement que jamais la conversation de Cécile avec sa mère.

Tout ce qui touchait cette famille l'intéressait à un tel point qu'il en oubliait sa situation gênée.

M<sup>me</sup> Cernoy était veuve, et il crut comprendre que Cécile allait bientôt se marier. Cela même nuisait au tableau. Ce grand enfant qui ne voyait ces femmes que depuis quatre heures — il est vrai qu'il les voyait bien et tout le temps — se sentait pris... Était-ce de jalousie ? Non. Mais pour la première fois de sa vie que l'esprit de Raoul Deschamps s'était arrêté vaguement sur une idée de mariage, cette idée, qui la lui donnait ? Cécile. Et voilà précisément que Cécile se mariait !

Pas de chance : si tôt trouvée, si tôt perdue la perle !

Mais non, il ne pouvait être déjà épris : son rêve était comme une vapeur légère, que le grand air dissipait bientôt. Pure faiblesse de captif, sans doute.

On frappa à la porte de la chambre.

Quel nouvel incident allait donc surgir ? Cécile fit une petite moue et se dirigea vers la cuisine.

— Entrez, dit la mère.

On entra.

Mais, parbleu ! Raoul aurait bien dû prévoir cette entrée-là depuis le commencement de son aventure. Celui qui venait de se montrer à la porte était Bertrand Arpiogard.

— Comment ! lui, grommela Raoul.

Il réfléchissait :

— Le mari, l'heureux futur de Cécile, ce serait donc lui !

Il ne songeait plus maintenant à sortir de sa cachette : d'abord la difficulté eût été grande d'expliquer d'une façon naturelle son incarcération au milieu des robes de ces deux dames.

Puis il devenait curieux.

Il remarqua que Bertrand était bien reçu par la mère, mais que Cécile mettait à cette réception beaucoup moins d'entrain.

Ce jeune homme venait à cette heure, précisément après qu'on eut parlé mariage, l'incident du livre prêté, l'indication fautive et maligne de la voisine sur le palier ; tout cela revenait à l'esprit de Raoul comme pour compléter un ensemble.

Bientôt il ne put douter — mais l'événement le surpassait.

Comment ce charme vivant, cette jolie Cécile allait devenir la femme de Bertrand Arpiogard ?

Raoul tout d'abord ne se faisait pas valoir cette particularité : à savoir qu'Arpiogard serait riche, un jour ; que, fils d'un vieil avoué cossu, il donnerait à ce joli portrait, au radieux visage de Cécile, le cadre envié du luxe.

(A suivre.)

par des bandes joyeuses chantant de gais refrains.

**Acte de courage.** — Mardi, 4 décembre, un cheval s'est emporté près la fontaine Pied-Boulet, en descendant la rue Bardrière, à Angers.

Le conducteur, paralysé dans ses mouvements, n'aurait pu éviter un accident sans le courage de M. Leroy, musicien de l'Association artistique, qui sauta à la bride du cheval, et fut traîné pendant un trajet d'au moins 20 mètres, au bout duquel le véhicule fut arrêté.

### Concert de charité

Le concert organisé par la Presse d'Angers au bénéfice des familles des victimes de Misengrain a parfaitement réussi. Le programme, très varié, grâce au concours généreux d'artistes, toujours prêts quand il s'agit de soulager des misères, avait attiré un nombreux public.

On a particulièrement applaudi M<sup>lle</sup> Levasseur, notre première chanteuse, admirable de perfection dans l'air des *Noces de Jeannette*, qu'il est impossible de chanter avec plus de sentiment, de grâce et de légèreté; notre excellent orchestre de l'Association artistique dans les plus jolis morceaux de son répertoire, et la Société Sainte-Cécile, dont l'interprétation du beau chœur, *Nuit d'hiver*, a été remarquable.

Une véritable ovation a été faite à la musique du 135<sup>e</sup> et à son vaillant chef M. Rouveiolis, après la fantaisie sur *Faust*.

Nous ne pouvons insister sur chacun des morceaux du programme dans lequel figuraient les principaux artistes du théâtre. M. Verlet a chanté d'une façon charmante l'air de *Suzanne* de Paladilhe, M. Romieu a détaillé avec beaucoup de style et de délicatesse l'air classique du *Maitre de Chapelle*, M. Garnier a récolté une ample moisson de bravos dans la chanson du *Violon* d'Offenbach; M<sup>lle</sup> Andrée Mary a dit avec le charme et l'esprit qu'on connaît des couplets fort bien choisis, et M<sup>me</sup> Lelong a tenu avec son talent habituel la partie de contralto dans le quatuor de *Rigoletto*.

L'on voit, par ce court résumé, que le programme était intéressant.

Nous devons encore des éloges à M. Weber, que le public entend toujours avec un nouveau plaisir, et à M. Gabus qui s'est révélé flûtiste de premier ordre dans une fantaisie très difficile, sur une mélodie de Chopin. Le succès de cet artiste a été très grand.

Finissons par M. Molivier, toujours amusant, toujours débordant de gaieté. Rappelé je ne sais combien de fois, notre excellent comique ne s'est pas fait prier et il a fait preuve d'une inépuisable complaisance.

En somme, grâce au concours empressé de tous, l'initiative prise par les journalistes aura un résultat des plus satisfaisants, puisque la recette a atteint le chiffre de mille francs.

Il ne nous reste plus, comme membre de la presse angevine, qu'à exprimer notre gratitude à ceux à qui l'on doit cette belle et bonne soirée. LUDWIG.

**Tours.** — La représentation de *Lakmé*, que doit donner à Tours la troupe de M. Justin Née, et qui devait avoir lieu lundi 10 décembre, est remise à mardi 11.

### LE CHATEAU DE CHENONCEAUX

Le château de Chenonceaux (appartenant à M<sup>me</sup> Pelouze, sœur de M. Wilson, avec ses jardins, terres et dépendances, sera mis en vente le samedi 5 janvier aux criées du tribunal de Tours. La mise à prix est de 200,000 francs.

Les créanciers qui ont requis cette opération sont MM. Marchal-Hugué et Lambert, banquiers d'Amboise.

Voici une commune de la Vienne qui, à son tour, met en application le *referendum*.

Le *Courrier de la Vienne* nous annonce, en effet, que le Conseil municipal de Coutré a décidé, à l'unanimité, de consulter les habitants de cette commune sur la question de l'établissement des droits de péage sur les champs de foire.

### LES VINS DE TOURAINE

On écrit de Saint-Martin-le-Beau :

« Depuis deux semaines, la vente des vins blancs est assez active. Livrables aussitôt les vendanges terminées, le commerce

les a payés 80 fr. la pièce de 250 litres, logé.

« Depuis, les prix ont monté progressivement; actuellement les cours sont établis entre 90 et 95 fr. Les vins provenant des vignes sulfatées sont préférés. Les meilleurs crus atteignent même 100 fr.

« Il y a moins de demandes pour les vins rouges qui se vendent de 90 à 100 fr. suivant qualité, livrables au clair. »

**NANTES.** — *Un ouvrier sans travail.* — Nous avons signalé, il y a quelques jours, un « ouvrier sans travail » qui refusait de monter du bois dans une maison qu'il trouvait trop haute.

Cet ouvrier cherchait du travail avec la ferme résolution de ne pas accepter ce qu'on lui offrait.

Un autre « ouvrier sans travail » se plaignait depuis longtemps de ne pas trouver d'ouvrage.

Un de nos amis l'adresse à un honorable marchand de bois qui consentait à l'employer.

L'ouvrier fut engagé et travailla pendant un jour.

Le lendemain il ne parut pas au chantier et retourna chez son protecteur en disant que les madriers qu'il était obligé de transporter étaient trop lourds.

Voilà encore un homme qui cherche de l'ouvrage et prie Dieu de n'en pas trouver. (Espérance du Peuple.)

### UNE AVENTURE DE CHASSE

Dans la soirée de mardi dernier, trois chasseurs du canton de Champtoceaux, chassaient au chien courant. L'un d'eux venait d'abattre une pièce de gibier, lorsque les chiens firent lever un superbe lapin qui courut se réfugier dans un terrier bâti sous un tronc d'arbre.

Les trois Nemrods se dirigèrent alors vers le logis souterrain et se mirent en devoir de s'emparer du craintif quadrupède. Mais celui-ci était si profondément enterré, qu'ils durent requérir l'intervention d'un fermier voisin qui, à l'aide d'une pioche, commença à démolir le terrier.

Tout-à-coup notre lapin prend une résolution énergique, et quittant brusquement sa retraite, il s'élança dans la plaine. Mais il avait compté sans l'un des chiens qui, en se mettant à sa poursuite, introduisit l'une de ses pattes dans la sous-garde du fusil que son maître avait posé à terre, et fit partir le coup.

L'arme était placée dans la direction du malheureux lapin, et toute la charge vint atteindre celui-ci qui, après plusieurs culbutes sur lui-même, tomba foudroyé.

L'aventure fut trouvée bonne par les chasseurs, et, de retour chez eux, ils s'empressèrent de le raconter à leurs amis.

Les médecins aliénistes ont signalé, à différentes reprises, l'acharnement avec lequel certains monomanes, atteints d'une véritable frénésie de suicide, se frappent et se mutilent avec des instruments tranchants. Ils expliquent cet acharnement par l'insensibilité physique qui accompagne une violente exaltation mentale. M. Laugier signale un cas de ce genre à l'Académie. Il s'agit d'une femme de 63 ans, connue dans son entourage pour ses bizarreries de caractère. Elle fut trouvée morte dernièrement absolument mutilée. Elle portait sur le corps 142 plaies dont six au cou mortelles. C'est avec un couteau de cuisine dont la lame avait une longueur de 26 centimètres qu'elle s'était lardé le corps.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 décembre.

La cote anglaise arrive avec 3/16 de baisse. Cette réaction ralentit un peu les transactions. Le 3 0/0 ferme à 83.17; le 4 1/2 0/0 à 103.90.

Le Crédit Foncier à 1,370 conserve tout le bénéfice de la hausse d'hier. Les obligations des différents emprunts sont en très grande fermeté.

On reste à 470 sur la Société Générale.

La Banque d'Escompte tient ferme à 533. La Banque de Paris s'inscrit à 887.50.

Le nouvel Emprunt Russe fait 2.50 de prime par obligation. Le titre nouveau convient au requêteur français qui a pris l'habitude de toucher son revenu trimestriellement. Il importe de rappeler que pour une obligation 1877, il sera délivré : 1<sup>o</sup> une obligation nouvelle comptée à 429 francs; 2<sup>o</sup> une soule en espèces de 89.95 payable à la répartition. L'opération est donc avantageuse pour les porteurs d'obligations 1877, car si son revenu n'est pas sensiblement diminué, il reçoit un titre

susceptible d'une grande hausse, puisqu'il est émis à 71 fr. au-dessous du taux d'amortissement.

L'émission de Panama s'annonce bien. D'ailleurs, les conditions sont telles qu'il n'y a pas de prétexte pour les intéressés à rester à l'écart. Ils sont 600,000 d'après la compagnie. Ne peuvent-ils pas prendre chacun deux obligations libérables à raison de 30 fr. par mois et par titre? N'en prendraient-ils qu'une qu'ils relèveraient le marché de leurs titres et ramèneraient la confiance.

L'obligation de Porto-Rico se traite à 293. Dotée d'une double garantie, elle doit s'élever aux prix des obligations première hypothèque des chemins de fer espagnols.

Nos chemins de fer conservent leurs cours de la veille.

### COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCEANIQUE

## PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

Emprunt de 720 millions (2<sup>e</sup> Émission)

Emprunt autorisé, conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ou responsabilité de l'État.

### SOUSCRIPTION PUBLIQUE

1,100,000 Obligations\* à Lots

ÉMISES A 325 FRANCS

Rapportant 15 francs par an

Payables semestriellement

Les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre de chaque année

REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU 1 400 FRANCS PAR CE DÉLAI MAXIMUM DE 99 ANS.

Ces Obligations participeront au tirage du 15 décembre 1888

### TABLEAU DES LOTS TIRES CHAQUE ANNÉE

6 tirages par an, du 16 Août 1888 au 15 Juin 1913

3 lots de 500,000; 3 lots de 250,000; 6 lots de 100,000, etc.

15 Décembre. 15 Février.

15 Avril. 15 Juin.

15 Août. 15 Octobre.

1 lot de 500,000 1 lot de 250,000

1 — 100,000 1 — 100,000

2 lots de 10,000 2 lots de 10,000

2 — 5,000 2 — 5,000

4 — 2,000 4 — 2,000

50 — 1,000 50 — 1,000

Par an : 366 lots s'élevant à Fr. 3,390,000

4 tirages par an, du 16 Août 1913

jusqu'à complet amortissement.

2 lots de 500,000 fr. — 2 lots de 250,000 fr.

4 lots de 100,000 fr., etc.

15 Février. 15 Mai.

16 Août. 15 Novembre.

1 lot de 500,000 1 lot de 250,000

1 — 100,000 1 — 100,000

2 — 10,000 2 — 10,000

4 — 5,000 4 — 5,000

5 lots de 2,000 5 lots de 2,000

50 — 1,000 50 — 1,000

Par an : 236 lots s'élevant à Fr. 2,200,000

LES OBLIGATIONS PLACÉES PARTICIPERONT SEULES

AUX TIRAGES

La souscription sera annulée si elle n'atteint pas le chiffre minimum de 400,000 obligations.

Le paiement des lots aura lieu un mois après chaque tirage.

Le remboursement à 400 francs et le paiement des lots sont garantis par un dépôt, dans les caisses du Crédit Foncier de France, de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement français, conformément aux termes de la loi du 8 juin 1888.

Indépendamment de l'amortissement qui se fera chaque année par le paiement des lots, l'amortissement à 400 francs commencera à partir de 1913.

Le dépôt en Rentes françaises ou Titres garantis par le Gouvernement français est administré par une Société civile spéciale, indépendante de la Compagnie de Panama.

Prix d'émission payable comme suit :

VERSEMENTS. — SOMMES NETTES À VERSER.

1<sup>er</sup> 30 fr. en souscrivant. . . . . 30 fr. »

2<sup>o</sup> 30 fr. à la répartition (du 15 au 15 décembre 1888) . . . . . 60 fr. »

3<sup>o</sup> 30 fr. du 15 au 10 janv. 1889 . . . . . 29 fr. 90

4<sup>o</sup> 30 fr. du 15 au 10 fév. 1889 . . . . . 29 fr. 75

5<sup>o</sup> 30 fr. du 15 au 10 mars 1889 . . . . . 29 fr. 60

6<sup>o</sup> 30 fr. du 15 au 10 avr. 1889 . . . . . 29 fr. 45

7<sup>o</sup> 30 fr. du 15 au 10 mai 1889 . . . . . 29 fr. 30

8<sup>o</sup> 30 fr. du 15 au 10 juin 1889 . . . . . 29 fr. 15

9<sup>o</sup> 30 fr. du 15 au 10 juil. 1889 . . . . . 29 fr. 00

10<sup>o</sup> 25 fr. du 15 au 10 août 1889, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0/0 l'an jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1889. . . . . 23 fr. 33

Total. . . . . 320 fr. 38

Les coupons échus et ceux à échoir en janvier 1889, de rentes françaises au porteur, d'actions et d'obligations des six grandes Compagnies de Chemins de fer français, d'obligations de la Ville de Paris, de valeurs de la Compagnie de Suez et de la Compagnie Universelle du Canal Interoceanique, seront acceptés en paiement.

La souscription sera close le 12 décembre 1888

A la Compagnie Universelle du Canal Interoceanique, 46, rue Caumartin.

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Chartras.

Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes Courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.

A la Banque Franco-Egyptienne, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'étranger et chez leurs Correspondants en France et à l'étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE, DÈS À PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE

### Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 10 Décembre 1888

## La Princesse de Trébizonde

Opérette en 3 acte.

### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 8 décembre

La Princesse de Trébizonde, opérette en 3 actes.

Dimanche 9 décembre

Le Chevalier Jean, opéra en 3 actes.

### Cirque-Théâtre d'Angers

Dimanche 9 décembre

La Casquette du père Bugeaud, drame.

### GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

Emprunt de 500,000,000 DE FR. 4 0/0 en or.

### LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, RUE DU MARCHÉ - NOIR,

Reçoit les souscriptions dès à présent, sans frais.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

AVIS

Les souscriptions aux 1,100,000 obligations à lots du CANAL DE PANAMA sont reçues sans frais à l'agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, à Saumur, 19, rue du Marché-Noir.

### GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

Emprunt de 500,000,000 fr., 4 0/0 en or

AFFRANCHI, A TOUT JAMAIS, DE TOUT IMPOT RUSSE

Ayant pour but de rembourser l'Emprunt extérieur

5 0/0 1877 et de parfaire le dernier paiement à la Banque de l'État.

Intérêt de 20 fr., payable trim<sup>es</sup> les 1<sup>er</sup> mars, juin, sept. et déc. à Paris, Londres, Amsterdam, Saint-Petersbourg, Berlin et New-York.

Remboursement au pair, sur les mêmes places et aux mêmes caisses, en 81 ans, par tirages semestriels, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1889.

Prix d'émission 86.45 0/0 ou 432 fr. 25

pour une obligation de 500 fr. (jouissance 1<sup>er</sup> décembre 1888).

### ON PAIE

En souscrivant. . . . . Fr. 5 » 0/0 ou 25 »

A la répartition. . . . . 10 » 0/0 75 »

Du 1<sup>er</sup> au 6 février 1889. 25 » 0/0 100 »

Du 1<sup>er</sup> au 6 mars. . . . . 20 » 0/0 100 »

Du 1<sup>er</sup> au 6 mai. . . . . 26 45 0/0 132 25

Le versement de 100 fr. en mars sera réduit à 95 fr. par déduction du 1<sup>er</sup> coupon.

L'obligation, entièrement libérée à la répartition, ressort à 429 fr. et assure un revenu de 4.65 0/0 environ, sans compter la prime de remboursement.

On souscrit : Lundi 10 Décembre 1888, et dès à présent par correspondance à partir de 5 oblig.

Banque de Paris et des Pays-Bas.

Comptoir d'Escompte de Paris.

Crédit Lyonnais.

Société Générale.

Crédit Industriel et Commercial.

Banque d'Escompte.

Société de Dépôts et Comptes courants.

Chez MM. E. Hoskier et C<sup>ie</sup>.

Dans leurs succursales et agences en France, et sur les principales places de l'Europe.

Privilège de souscription et d'irréductibilité —

pour le même capital effectif (507 fr. 43 par titre de 500 fr.), au prix d'émission de 429 fr., en faveur des porteurs de l'Emprunt 5 0/0 1877, appelé au remboursement. Les titres de cet emprunt, munis du coupon à échoir le 1<sup>er</sup> janvier et des coupons suivants, leur seront achetés au prix de 518 fr. 95. La différence leur revenant sera payée en espèces, lors de la répartition.

Les titres non présentés à la conversion devront être munis du coupon à échoir le 1<sup>er</sup> juillet et des coupons suivants, et seront remboursés à partir du 31 mars 1889, à leur valeur nominale d'au moins 500 fr., ou à la parité de 410 marks, plus trois mois d'intérêt à 5 0/0 l'an.

### L'ALMANACH D'ARLEQUIN

POUR 1889

vient de paraître

L'ALMANACH D'ARLEQUIN est sans contredit le plus amusant et le plus intéressant de tous les almanachs. Il est illustré de près de 100 jolis dessins d'actualité.

Le prix : 20 centimes l'exemplaire, 25 cent.

franco par la poste. — La douzaine avec le treizième, 2 fr. 40 et 3 fr. franco. — Le cent, 15 fr.

— 500, 65 fr. — 1,000, 120 fr. — Le tout franco, jusqu'à la gare la plus proche.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**UNE MAISON**

SITUÉE A SAUMUR, QUAI DU GAZ,  
Appartenant à M<sup>me</sup> PICHAT.  
S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil.

**Vente aux enchères**

Après décès.

Au bourg de Chouzé-sur-Loire, au domicile de M. Arthur ALLAIN-TASCHER,

Le Dimanche 28 décembre 1888, et jours suivants, à midi précis,

**D'UN BON & NOMBREUX MOBILIER**  
Ancien et Moderne

Cinq chambres à coucher complètes, armoires à glace, armoires en noyer et acajou, commodes, secrétaires, commodes-toilette.

Bonne et nombreuse literie, trente matelas et lits de plumes, oreillers, traversins, couvertures et couvre-pieds.

Linge, draps, serviettes, nappes et torchons en grande quantité.

Pendules et glaces anciennes et modernes.

Tableaux anciens et modernes des écoles flamandes, hollandaises et françaises.

Gravures anciennes; livres anciens et modernes; objets d'art et de curiosité; argenterie.

Faïences et porcelaines anciennes; Bon piano droit de Nicolas.

Meubles de salon, canapés, fauteuils, chaises, chaise longue et beau trumeau Louis XV en bois sculpté avec peinture genre Watteau.

Tapis, rideaux et tentures; Porcelaines et cristaux, belle batterie de cuisine.

Un cheval, une calèche, une victoria, un break, une petite voiture à quatre roues et un cabriolet, charrettes et tombereaux, bons harnais.

Instrument d'agriculture et de jardinage; Bancs et chaises de jardin; Deux mille bouteilles vides; Nombreux objets divers.

Au comptant et 10 0/0 en sus. Par le ministère de M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil.

**A VENDRE**

**CHIENNE MOUTON**, 16 mois, pure race, sortant du Jardin d'acclimatation, et plusieurs petits chiens de poche.

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**  
à l'amiable,

1<sup>ent</sup>. La **MÉTairie de L'ANERIE**, située commune d'Allonnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vignes, prés et bois taillis, et contenant environ vingt-huit hectares.

2<sup>ent</sup>. La **MÉTairie de L'AUNAY**, située en la commune d'Allonnes et par extension commune de Neuillé, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés, bois taillis et landes; le tout d'une contenance d'environ trente-deux hectares.

3<sup>ent</sup>. La **MÉTairie et MOULIN DU PETIT-MOULIN DU BELLAY**, commune d'Allonnes, comprenant bâtiments de l'usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et prés, d'une contenance de dix hectares environ.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le DIMANCHE 16 DÉCEMBRE 1888, à 1 heure de soir, dans une maison située au Coudray-Macouard, appartenant à M. FOUCHER, propriétaire,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, à la vente aux enchères publiques, de divers meubles et objets mobiliers.

On vendra notamment:

Deux fauteuils, chaises cannellées, glaces, pendules, coupes en bronze et marbre, très bon et beau liège, un lit avec sommier élastique, matelas et couverture, commode, secrétaire, tables, rideaux, porcelaines et cristaux, service à défaire, couverts de table, armes de chasse et de guerre, épées, gravures, caves à liqueurs, garde-manger, garniture de cheminée, batterie de cuisine et une foule d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine  
Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul GUÉAIN, rue d'Alsace, 29.

**A VENDRE**

**ROGNURES DE PAPIER**

BLANCHES OU DE COULEURS  
Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

**Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur**  
**PILLET-BERSOULLÉ, SUCC<sup>r</sup>**

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

**MAISON DE CONFIANCE**

**GRAINS ET FOURRAGES**

**L. BRUNET**

23, rue de la Petite Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.

Prix spécial pour l'année.

**CIDRES**

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vend à la commission des cidres provenant de Linères-Bouton, vendus 30 francs la barrique rendus, gare Saumur.

Ces cidres sont expédiés directement de la propriété.

Cidres de Bretagne et Normandie, 36 francs, rendu, à domicile.

**ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS**

**Alfred PERRAY**

ACCORDEUR - ÉGALISEUR

A Montreuil-Bellay,

Représentant de la maison OURY, de Paris.

Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>me</sup> MARTIN donne des Leçons pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE, muni de bons certificats, demande une place, le mari comme garde, régisseur, etc., la femme pour cuisine, ménage et basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE Un Ménage pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

**Couronnes Funéraires en tous Genres**  
**SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL**  
ANCIENNE MAISON CUPIT  
**COCHET-CHAILLOUX**  
Successeur  
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR  
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement  
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.  
**ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES**  
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

**ÉPICERIE CENTRALE**  
28 et 30, rue Saint-Jean  
G. DOUESNEL  
**P. ANDRIEU, Succ<sup>r</sup>**  
**CHOCOLATS FÉLIX POTIN**  
Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n<sup>o</sup> 3.  
**CAFÉS GRILLÉS**  
Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**  
**HENRI EICHE**  
Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.  
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**EPICERIE PARISIENNE**  
**M<sup>on</sup> IMBERT et Fils**  
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38  
**PRIX DES FROMAGES**  
GRUYÈRE extra. . . . . le demi kilog. » **95**  
GRUYÈRE Emmenthal Suisse, » **1 20**  
ROQUEFORT (société des Caves), » **1 60**  
Véritable BRIE, première qualité, » **1 40**  
CAMEMBERT. . . . . la pièce » **60**  
CAMEMBERT, première qualité . . . . . » **70**

**CACAO PUR Soluble**  
**VAN HOUTEN**  
remplaçant avantageusement  
**TOUS LES CHOCOLATS**  
Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60, et fr. 1.40  
Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.  
Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.  
Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc <sup>d</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>d</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>d</sup>	Dernier cours.		Clôture préc <sup>d</sup>	Dernier cours.
3 %	83 25	83 15	Est . . . . .	785	785	OBLIGATIONS.			Gas parisen . . . . .	525	523
3 % amortissable . . . . .	86 40	86 35	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1290	1282 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 25	530	Est . . . . .	391 50	390 50
3 % (nouveau) . . . . .	—	—	Midi . . . . .	1180	1180	— 1865, 4 % . . . . .	526	524 50	Midi . . . . .	401	403
4 1/2 % (nouveau) . . . . .	104 75	103 60	Nord . . . . .	1635	1635	— 1869, 3 % . . . . .	407 75	407 75	Nord . . . . .	409	409 75
Obligations du Trésor . . . . .	609	610	Orléans . . . . .	1330	1330	— 1871, 3 % . . . . .	400	400	Orléans . . . . .	406	406
Banque de France . . . . .	3930	3935	Ouest . . . . .	910	910	— 1875, 4 % . . . . .	516 75	514 50	Ouest . . . . .	401 75	402
Société Générale . . . . .	467 50	467 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1405	1410	— 1876, 4 % . . . . .	515	514	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	406	396
Comptoir d'escompte . . . . .	1050	1050	Canal de Suez . . . . .	2210	2205	Bons de liquid. Ville de Paris.	511	524 50	Paris-Bourbonnais . . . . .	398 50	399 25
Crédit Lyonnais . . . . .	607 50	610	C. gén. Transatlantique . . . . .	577 50	585	Obligat. communales 1879.	474	476	Canal de Suez . . . . .	592 50	592
Crédit Foncier, act. 500 fr. . . . .	1375	1370	Russe 5 0/0 1870 . . . . .	100 70	100 50	Obligat. foncières 1879 3 % . . . . .	475	474	Panama 6 0/0 . . . . .	210	215
Crédit mobilier . . . . .	442 50	430									
Canal Intér.-Panama . . . . .	170	175									